

Direction Générale des Douanes



CIRCULAIRE N° 1627 /MEF/DGD/DU 01 AOU 2013

(DIFFUSION GENERALE)

**OBJET :** Commissionnaire en douane agréé, habilité à dédouaner les boissons alcooliques, tabacs et cigarettes.

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble du service et des usagers que la liste des commissionnaires en douane agréés, autorisés à dédouaner les boissons alcooliques, les tabacs et cigarettes est étendue à la société **CONCORDE TRANSIT ABIDJAN**.

La présente circulaire est d'application immédiate et toute difficulté y afférente me sera signalée d'urgence.

**Ampliatiions**

- MEF/CAB
- FEDERMAR
- FNIS-CI
- FENADIS
- FENACCI
- CGECI
- UGECI
- EMACI
- Chambre de Com. et d'Indus.
- Synd. Trans. s/C SDV-SAGA
- Synd. Trans. /SYNATRANS-CI
- WEBB Fontaine
- CONCORDE TRANSIT ABIDJAN
- Toutes Directions Douanes pour diffusion

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES



COL. Maj. ISSA COULIBALY